



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Évreux, le 26 janvier 2017

Affaire suivie par : Carole COURTOIS – Julien VILCOT
ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO Du lundi 14 novembre 2016 à 9H 30 à la mairie de Brionne (27800)

Sous la présidence de Monsieur le sous-préfet de Bernay, Emmanuel LE ROY, s'est tenue, le lundi 14 novembre 2016, la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO BRIONNE.

Participants à cette réunion :

M. Emmanuel LE ROY, Sous-préfet de Bernay,
Mme ALBERT Alexandrine, Sous-préfecture de Bernay,
Mme. Carole COURTOIS, DREAL, UDE,
M. Julien VILCOT, DREAL, UDE,
M. Emmanuel BALIRY, Mission administrative DREAL-UDE,
M. Pascal CARREAU, SNCF,
M. Paulo DA SILVA, Directeur du site HOWA TRAMICO,
M. Céline QUEANT, HOWA TRAMICO,
Cpt. Laurent GASTEBOIS, SDIS de l'Eure,
M. Lucien EON, adjoint Maire de Brionne
M. Xavier LAFFARGUE, responsable HSE HOWA-TRAMICO,

M. Emmanuel LE ROY demande s'il y a des observations avant que ne débute la Commission de Suivi de Site de la société HOWA TRAMICO. En l'absence d'observations, l'ordre du jour peut se dérouler.

Le sous-préfet donne la parole à la société HOWA TRAMICO pour le premier point.

I – LES EVOLUTIONS 2015-2016

Au niveau des évolutions 2015-2016, en ce qui concerne les points forts il est à noter la mise en place du contrôle d'accès du site sur la base de l'arrêté préfectoral. La visite d'inspection suite aux différents plans « Vigipirates » du 9 septembre 2015 a donné lieu à une mise en demeure, notifiée le 18 novembre 2015.

Dans le cadre de cet arrêté de mise en demeure, une étude Technico-Economique validée par le DREAL a permis de finaliser certains détails relatifs à la sécurité du site.

La société HOWA TRAMICO a consulté les instances représentatives du personnel (CHS-CT/DP) au sujet des caméras de surveillance. Après les formalités administratives avec la mairie et l'accord budgétaire, la mise en place totale du contrôle d'accès a eu lieu le 20 juin 2016.

• Les Contrôles d'accès

Ils se définissent ainsi :

L'accès sur site par le biais des barrières et du portillon. (Ce contrôle est assuré par une personne de la logistique connaissant le site et ses différents points d'activités),

La connaissance permanente et immédiate des personnes présentes sur le site, entre autre la possibilité et la localisation instantanée de toutes les personnes sur le site,

La traçabilité des entrées et des sorties,

L'optimisation de la circulation.

Les points vérifiés ont permis la levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure (APMD).

- *La sécurisation périphérique du site*

Cette sécurisation a été obtenue avec les caméras de surveillance. Deux caméras surveillant en permanence l'entrée du site. Une caméra balayant la D 46 et le site. Il y a eu une modification technique pour éviter le franchissement de ces portails. Toutes les fenêtres et portes ont été sécurisées. Au niveau des pôles de déchargement de TDI et du fond du site, il y a eu un gros travail de débroussaillage sur l'extérieur et l'intérieur rendant visible le grillage entourant le site. Ce travail a été effectué avec le concours de la mairie et de la SNCF.

- *Les piézomètres*

En 2015-2016, HOWA TRAMICO a mis en place des piézomètres suite à la réalisation d'une étude hydrogéologique en avril 2015. Des piézomètres ont été installés en février 2016. Une campagne de hautes eaux a été effectuée en mai 2016. Une campagne de basses eaux a été réalisée en octobre 2016.

Le but de l'étude hydrogéologique est de se rendre compte du sens de l'écoulement de la nappe. En 2004, quatre piézomètres ont été installés (PZ1-PZ2-PZ3-PZ4), aujourd'hui ils servent à connaître la hauteur des nappes phréatiques. Six autres piézomètres ont été installés aux existants (PZA-PZB-BZC-PZD-PZE-PZF).

- *Les alarmes*

Les alarmes permettent de signaler tout épandage d'isocyanates (TDI). Un gros travail sur le stockage de Polyol a été effectué pour éviter tout risque de débordement des cuves par la mise en place de niveaux très haut. Sur le site se trouvent deux cuves de réserve de Sprinkler (200 m³ et 800 m³) avec report d'alarme pour les deux. La société HOWA TRAMICO a sécurisé le déchargement du MDI de façon à le faire spécifiquement par un bras supérieur pour ne plus avoir de risque d'épandage.

II – SEVESO III

L'évolution de la nomenclature

Le décret du 03/03/14 n° 2014-285 a supprimé et créé des rubriques. Ont été supprimées les rubriques 1150-1151-1158-1432. Ont été créées les rubriques 4130-4726-4734. La rubrique 4130 fait l'objet d'une démarche majorante pour le comptage des déchets. Il en résulte que le site reste classé SEVESO Seuil Haut par dépassement direct pour la rubrique liée au TDI (4726-1).

III – LES REJETS

La société HOWA TRAMICO surveille tous les rejets. Que ce soient les eaux superficielles (pluviales) avant le rejet dans le milieu naturel ainsi que les eaux souterraines.

Les résultats des mesures de 2015 des eaux superficielles avant le rejet dans le milieu naturel ont des valeurs en dessous des valeurs limites de l'arrêté préfectoral. Pour les eaux souterraines, six dépassements faibles ont été observés. Dans l'immédiat la société HOWA TRAMICO ne dispose pas de recul pour pallier à cette problématique (seulement 2 mesures ont été effectuées).

- *L'air*

Au niveau des chaudières, il est à noter un paramètre non conforme. La chaîne de production M1 reste en dessous des valeurs limites inscrites dans l'arrêté préfectoral. La société HOWA TRAMICO a communiqué le bilan des rejets avant le 31 mars 2016.

IV – Le Système de Gestion et de Sécurité

La révision pour toutes les modifications a été rapportée en 2016. Le but du SGS est d'isoler les éléments organisationnels et techniques pour garantir la sécurité des différents équipements. Les instructions sont utilisées au quotidien par les opérateurs. La société HOWA TRAMICO s'assure que la personne ne dérive pas de la façon de procéder. Selon le risque de déchargement des véhicules citernes, la société HOWA TRAMICO procède à des audits à une fréquence annuelle ou semestrielle.

- *Le feu*

Etant donné la masse des produits combustibles sur le site, la société HOWA TRAMICO réalise un contrôle annuel des températures de la mousse. La société HOWA TRAMICO délivre des permis de feu, ce qui donne une meilleure connaissance de ce qui va se passer. Le site réalise également :

- 1 exercice d'évacuation annuel, couplé avec l'exercice POI
- 6 à 8 entraînements ESI par an. Les exercices intègrent de plus en plus d'éléments.

Le POI s'est considérablement amélioré et est entré dans la logique du site.

- *Les audits*

Le but de ces audits est de valider la compétence du personnel, faire évoluer les procédures de travail et identifier les axes de formation en interne et en externe. Un compte rendu est transmis chaque année à la DREAL.

- *Les techniques*

Le retour d'expérience consiste à faire un contrôle physique de chaque élément. Le fonctionnement des détecteurs d'isocyanate est vérifié chaque mois et tous les six mois par un organisme extérieur.

- *Les incidents et accidents de 2015*

Tout incident concernant l'installation est signalé à la Direction du site. Cet incident donne lieu à une analyse des causes, un plan d'action, et la vérification de ce plan d'action.

Ceux-ci se dénombrent ainsi (5) :

- 1) Un court-circuit du moteur VMC, entraînant un début incendie, le changement et la maintenance préventive sur le parc de VMC,
- 2) La variation des taux TDI qui a entraîné un risque d'exotherme, ce qui a conduit à la modification du programme de gestion de l'installation,
- 3) Une erreur de déchargement de polyol, ce qui a eu une incidence sur la qualité finale de la mousse, qui a conduit au « cadennassage » des vannes,
- 4) La fluctuation du débit de POLYOL SAN 40%, ce qui a eu un risque d'exotherme qui a conduit à avoir une correction spécifique.
- 5) La rupture du flexible de polyol (amorce) et son remplacement par une autre qualité 50 % résistante.

- *La visite du site*

Monsieur DA SILVA explique l'itinéraire à emprunter pour la visite du site. Il commence par l'accueil des visiteurs, le local de stockage du TDI, le local de stockage des polyols, la tête de coulée de la chaîne M2, le magasin de mûrissage, le local de stockage des barres de mousse, l'atelier de découpe des barres en rouleaux, la réserve incendie, les bâches de 2400 m³ de confinement et finit par le local du sprinkler.

Le capitaine GASTEBOS demande si le PC exploitant est activé au cours des exercices POI.

Monsieur DA SILVA répond par l'affirmative. Le point de rassemblement est situé derrière le restaurant d'entreprise. La société HOWA TRAMICO déroule ensuite le scénario.

Le capitaine GASTEBOS demande si le PC exploitant n°1 est situé au restaurant d'Entreprise et que devient l'ancien. Il demande à HOWA TRAMICO d'informer le SDIS.

Monsieur DA SILVA informe avant chaque exercice POI, un mail est adressé.

Le capitaine GASTEBOS sollicite un échange avec le responsable du PC exploitant.

Monsieur le sous-préfet donne la parole à la DREAL pour sa présentation sur les actions de l'IIC, les actualités réglementaires, le fonctionnement de la CSS, et les autres demandes.

V – PRÉSENTATION DE LA DREAL

Mme COURTOIS évoque l'APMD du 18/11/2015 relatif à l'accès au site et sa levée par l'arrêté préfectoral du 24/08/2016. Elle souligne le gros travail effectué pour la conformité et la sécurité du site.

Au niveau de SEVESO III le site est bien validé seuil haut. L'acte d'antériorité a bien été validé sur internet. Elle informe que la rubrique relative au MDI a été supprimée de la nomenclature des ICPE. Elle informe que SEVESO III s'est recentré sur les risques pour l'extérieur (riverains et environnement) et non sur les risques liés au personnel (qui sont réglementés par le code du travail). De ce fait, il y a eu des déclassements de substance dont le principal risque était du au contact avec cette substance.

D'un point de vue des informations réglementaires, un décret du 11/12/2015 modifie le Plan Particulier d'Intervention (PPI). L'élaboration du plan PPI doit se faire dans un délai de 2 ans. La consultation du public est réservée lors de la création ou de la modification substantielle ou d'évolution notable des risques. Le PPI est géré par la préfecture. Des documents de type brochures et affiches prévus sont mis à disposition. HOWA TRAMICO a déjà un PPI opérationnel. Une instruction ministérielle du 19 mai 2015 réglemente les données pour lutter contre les actes de malveillance dans les établissements classés SEVESO.

L'arrêté ministériel identifie les données comme suit :

- Les informations et documents confidentiels,
- Les informations et documents non confidentiels utiles pour le public,
- Les informations et documents non confidentiels mais présentant un caractère sensible vis-à-vis de la sûreté donc ne sont pas communicables.

A cet-effet, des retraits ont été effectués et des textes réglementaires plus explicites sont en cours de préparation.

Le fonctionnement de la CSS

Lors de la CSS de novembre 2015, un Règlement Intérieur a été proposé. Ce Règlement Intérieur sera mis à la signature avec le compte rendu du 14 novembre 2016. La DREAL demande que chaque collège désigne son représentant pour élaborer l'ordre du jour avant la prochaine CSS. Le but est d'élargir l'application aux autres collèges pour le partage. Pour l'instant, sont nommés, le représentant de la mairie de Brionne, pour l'administration est citée la DREAL, pour la SNCF, Monsieur CARREAU. Il reste à confirmer les salariés à travers le CHSCT, les riverains. Une version papier est à adresser à Monsieur LENE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le sous-préfet lève la séance, il est 10H00. Les personnes volontaires partent pour la visite guidée du site HOWA TRAMICO.

Le sous-préfet

Emmanuel LE ROY